

17 mai 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que vous recevrez sous peu par la poste une trousse de documents concernant une assemblée annuelle et extraordinaire des investisseurs du Fonds de dividendes mensuels Ltée BMO et d'une assemblée extraordinaire des investisseurs du Fonds de revenu à taux variable BMO (collectivement, l'assemblée) qui porte, entre autres, sur les fusions de fonds proposées qui, selon nous, vous seront avantageuses en tant qu'investisseur du Fonds de revenu à taux variable BMO ou du Fonds de dividendes mensuels Ltée BMO (chacun étant un **fonds** dissous et, collectivement, les **fonds** dissous).

L'assemblée sera virtuelle (en ligne) sous forme de webdiffusion et de téléconférence en direct, et se déroulera simultanément à compter de 10 h (heure de Toronto) le vendredi 18 juin 2021 (après inscription par l'intermédiaire du lien <u>meet.secureonlinevote.com</u> 30 minutes avant le début de l'assemblée).

L'objectif de l'assemblée est d'examiner les propositions ci-dessous et de voter à leur égard :

Pour les porteurs de titres du Fonds de revenu à taux variable BMO seulement :

- Fusion du Fonds de revenu à taux variable BMO avec le Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO.
- Dissolution du Fonds de revenu à taux variable BMO, qui ne sera examinée et ne fera l'objet d'un vote que si la fusion susmentionnée n'est pas approuvée.

Pour les porteurs de titres du Fonds de dividendes mensuels Ltée BMO :

- À l'assemblée annuelle des investisseurs :
 - réception des états financiers annuels du Fonds de dividendes mensuels Ltée BMO pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2020, accompagnés du rapport de l'auditeur sur ces états;
 - élection des administrateurs du Fonds de dividendes mensuels Ltée BMO;
 - nomination de PricewaterhouseCoopers LLP à titre d'auditeur du Fonds de dividendes mensuels Ltée BMO pour l'année suivante et autorisation du conseil d'administration de fixer la rémunération de l'auditeur.
- Fusion du Fonds de dividendes mensuels Ltée BMO et du Fonds de dividendes BMO.

Voici les documents contenus dans la trousse qui vous sera envoyée par la poste :

(1) Avis de convocation aux assemblées annuelles et extraordinaires des investisseurs

L'avis décrit les motifs de la tenue de l'assemblée pour chacun des fonds dissous. L'avis décrit les différentes façons dont les porteurs de titres peuvent obtenir un exemplaire de la circulaire d'information de la direction qui vous explique vos droits de vote et vous fournit tous les renseignements sur les fusions proposées et les questions concernant l'assemblée générale des investisseurs du Fonds de dividendes mensuels Ltée BMO. L'avis et la circulaire d'information de la direction peuvent également être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

(2) Formulaire de procuration

La procuration peut être utilisée pour voter à l'assemblée. Les investisseurs sont habilités à voter uniquement sur les propositions qui concernent les séries de titres des fonds dissous dont ils sont porteurs de titres.

Nous vous encourageons à exercer ce droit de vote de l'une des manières suivantes : a) en assistant aux assemblées extraordinaires virtuelles des porteurs de titres de votre ou de vos fonds dissous et en y votant; b) en remplissant le formulaire de procuration et en y inscrivant votre vote (pour ou contre ou refus de voter) à l'égard de la proposition concernant votre ou vos fonds dissous, puis en le signant, en le datant et en le retournant par télécopieur au 1 888 496-1548 ou par la poste dans l'enveloppe affranchie ci-jointe; c) en votant par procuration en ligne à l'adresse www.SecureOnlineVote.com; ou d) en remplissant le formulaire de procuration comme au point b), tout en y indiquant le nom d'une autre personne qui peut assister virtuellement aux assemblées des investisseurs de votre ou de vos fonds dissous et y voter en votre nom.

En quoi consiste notre proposition de fusion?

Les assemblées extraordinaires ont pour but d'examiner et de soumettre au vote notre proposition de fusionner les fonds dissous en leurs fonds d'investissement correspondants (chacun étant un **fonds maintenu** et, collectivement, les **fonds maintenus**), comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Fonds dissous	Fonds maintenus
BMO Fonds de revenu à taux variable	BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	BMO Fonds de dividendes

La fusion proposée de chacun des fonds dissous avec son fonds maintenu correspondant permettra aux investisseurs d'un fonds dissous de devenir des porteurs de titres du fonds maintenu pertinent. Sous réserve de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs de titres de chaque fonds dissous, nous prévoyons que les fusions prendront effet vers le 25 juin 2021 (la « date de prise d'effet »).

À titre de gestionnaire des fonds, nous estimons que les fusions proposées seront avantageuses pour les porteurs de titres des fonds dissous pour les motifs suivants, notamment (ces motifs sont précisés dans la circulaire d'information de la direction) :

- (a) les fonds maintenus ont des objectifs de placement plus étendus que les fonds dissous correspondants; par conséquent, le gestionnaire de portefeuille profite d'une plus grande souplesse, ce qui peut bénéficier aux investisseurs dans tous les cycles du marché et de crédit;
- (b) chaque fonds dissous est assujetti à des frais d'exploitation variables, ce qui signifie que ses dépenses sont réparties sur une base d'actif plus petite puisque l'actif sous gestion de chaque fonds dissous continue de diminuer alors que chaque fonds maintenu utilise un modèle de frais d'administration fixes; autrement dit, une charge constante est imputée au fonds maintenu, même si ses actifs sous gestion diminuent;
- (c) les frais de gestion exigés à l'égard des fonds maintenus seront inférieurs aux frais de gestion des fonds dissous;
- (d) chaque fonds maintenu a obtenu un rendement à long terme supérieur à celui des fonds dissous en question.

Les politiques en matière de distributions qui s'appliquent à toutes les séries de titres de Fonds de dividendes mensuels Ltée BMO, le fonds dissous, sont différentes des politiques à l'égard des mêmes séries de titres du Fonds de dividendes BMO, le fonds maintenu. Plus précisément, le Fonds de dividendes mensuels Ltée BMO verse une distribution mensuelle fixe et la série correspondante du Fonds de dividendes BMO verse une distribution trimestrielle fixe. Si vous souhaitez continuer à recevoir des distributions mensuelles fixes (plutôt que trimestrielles) après la date de prise d'effet de la fusion, vous pouvez échanger les titres du fonds maintenu que vous obtiendrez à la date de prise d'effet de la fusion contre des titres de série T5 ou de série F6 du fonds maintenu. Consultez le prospectus simplifié en vigueur des Fonds d'investissement BMO pour connaître les frais de gestion, les frais d'administration et, le cas échéant, les commissions de suivi qui s'appliquent à chaque série de titres du fonds maintenu.

Les porteurs de titres des fonds dissous n'auront aucuns frais d'acquisition, de rachat ni autres frais ou commissions à payer relativement aux fusions. Les frais reportés standards ou les frais d'acquisition reportés réduits existants qui s'appliquent aux titres d'un fonds dissous seront reportés aux titres du fonds maintenu pertinent. Si vous ne souhaitez pas détenir le ou les fonds maintenus pertinents après la date de prise d'effet des fusions, vous pouvez, avant la fermeture des bureaux le 24 juin 2021, faire racheter vos titres du ou des fonds dissous ou les échanger contre un autre fonds d'investissement BMO.

Nous vous serions reconnaissants d'appuyer les fusions proposées des fonds dissous. Nous vous encourageons à participer virtuellement à l'assemblée relative à vos fonds dissous ou à remplir votre formulaire de procuration et le retourner par télécopieur ou dans l'enveloppe affranchie ci-jointe, ou à voter par procuration en ligne à l'adresse www.SecureOnlineVote.com. Si vous avez des questions au sujet des fusions proposées et que vous avez acheté vos fonds dissous par l'intermédiaire d'un conseiller ou d'un courtier, veuillez communiquer avec votre professionnel en placement ou avec le Service à la clientèle au 1-800-668-7327. Si vous avez acheté vos fonds dissous à une succursale de BMO Banque de Montréal, veuillez communiquer avec votre conseiller financier, votre succursale de BMO Banque de Montréal ou avec BMO Centre d'investissement au 1-800-665-7700.

Yours sincerely,

Ross F. Kappele, CFA

Ross Tappela

Head, Investment Fund Manager Line of Business, BMO Investments Inc.